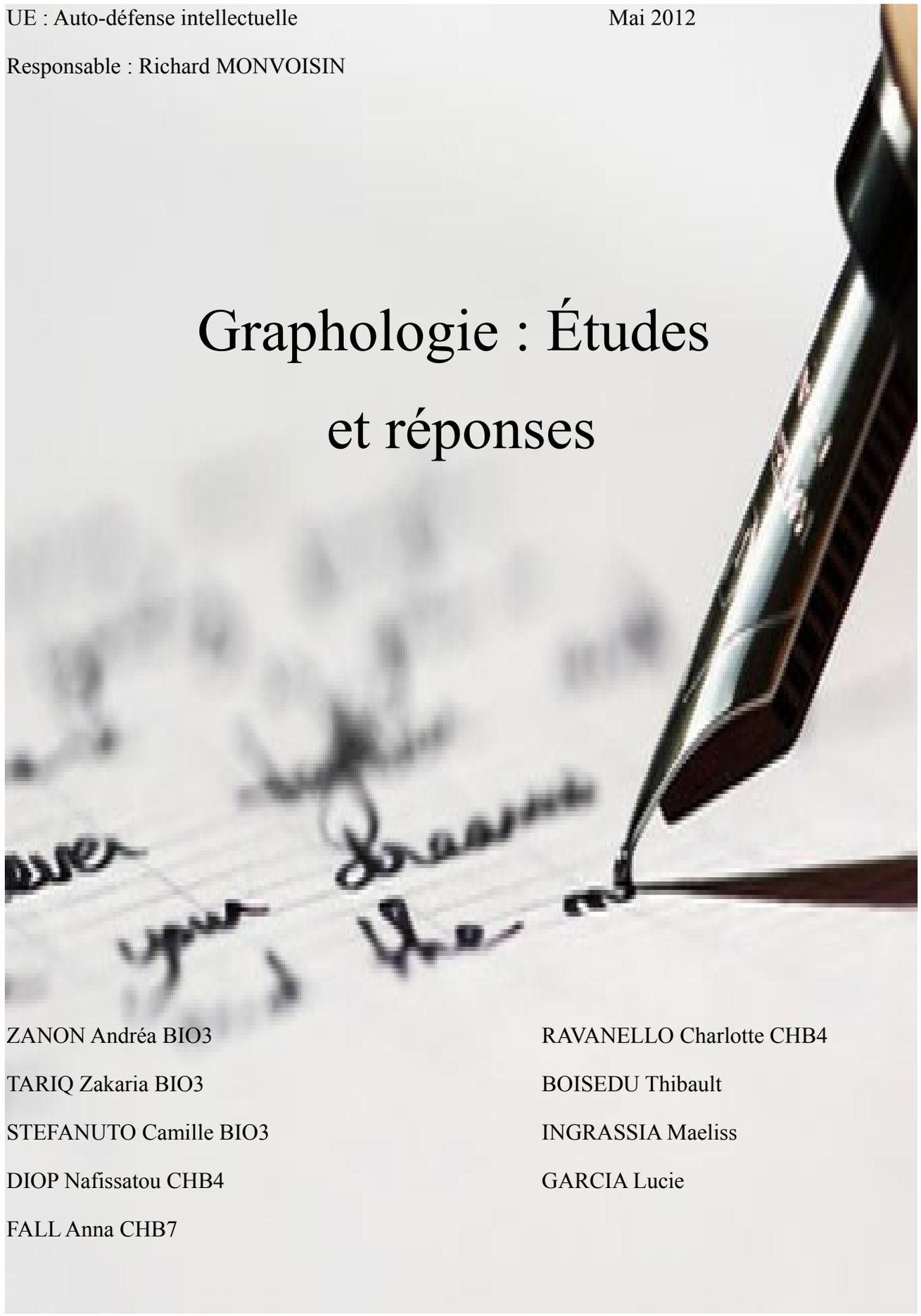


# Graphologie : Études et réponses



ZANON Andréa BIO3

TARIQ Zakaria BIO3

STEFANUTO Camille BIO3

DIOP Nafissatou CHB4

FALL Anna CHB7

RAVANELLO Charlotte CHB4

BOISEDU Thibault

INGRASSIA Maeliss

GARCIA Lucie

## SOMMAIRE :

- Partie I : La graphologie, une technique d'analyse de l'écriture ?
- Partie II : Enseignement et recrutement
- Partie III : La graphologie dans la justice
- Conclusion
- Bibliographie
- Protocole expérimental
- Annexes: Interviews

# Partie I : La graphologie, une technique d'analyse de l'écriture ?

## Sommaire :

- La graphologie dans la société..... p.3
- Hypothèses et contre-hypothèses..... p.4-5
- Enquête et incohérences misent en évidence..... p.5
- Conclusion..... p.6

## De nos jours, quelle place donne-t-on à la graphologie dans notre société ?

Cet outil de déduction/ d'interprétation de la personnalité est abordé en 1622 par un médecin-philosophe, Camillo Baldi et son ouvrage intitulé : « Traité : comment par une lettre missive se connaissent la nature et les qualités de l'écrivain ».

Déjà à cette époque un besoin de connaître son interlocuteur sans le voir avait été envisagé, mais le fondateur de la graphologie est l'abbé Jean Hyppolyte Michon qui publia son 1er ouvrage en 1869, « les Mystères de l'écriture ». Bien évidemment d'autres ouvrages suivirent « Système de graphologie », en 1875 ou encore « Dictionnaire des notabilités » en 1879. C'est Michon qui mis en place les bases de la graphologie, les différents signes indiquant une signification psychologique sur la personnalité de l'écrivain.



Crépieux-Jamin (<http://www.archivespasdecalais.fr>)

Après la création et la solidification de cet outil, la graphologie a trouvé ses animateurs aussi bien en France, Jean Crépieux-Jamin qui se passionna des écrits de Michon et publia lui-même quelques ouvrages, « L'écriture et le Caractère » (1889) et « Les Bases fondamentales de la graphologie et de l'expertise en écriture » (1921), ou encore en Allemagne, un philosophe du nom de Ludwig Klages qui fut la clef de voûte de la graphologie dans ce pays avec une bonne vingtaine d'ouvrage à son actif, comme : « Graphologie » (1932) et « Expression du caractère dans l'écriture » (1917).

Enfin, on considère un « après Crépieux-Jamin et Klages », avec en France, une référence constante aux écrits de Crépieux-Jamin en s'ouvrant peu à d'autres perspectives, par exemple Camille Streletski (-1959) s'intéressa à l'écriture des malades et créa la graphothérapie. De même en Allemagne, l'approfondissement de l'outil de déduction de la personnalité se fit sur des détails de mouvements par des successeurs de Klages, comme Rudolph Pophal (1893-1966) ou Alice Enskat (1897-1978).

La graphologie est apparue au moment où certaines personnes se sont rendu compte que l'écriture était différente pour chaque individu, ce qui amenait à penser que l'on pouvait analyser quelqu'un par le biais de son écriture comme déduire une maladie de symptômes particuliers.

Cet outil a pour but de déduire la personnalité de quelqu'un à partir seulement de son écriture, en étudiant la vitesse d'écriture, la pression, la forme, la continuité, etc... Et cela peut donc être utilisé dans n'importe quelles situations, du simple intéressement à la personnalité de son entourage, à des recrutements lors d'entretien d'embauche et même au niveau judiciaire.

## Hypothèses et contre-hypothèses

Jusqu'alors il n'y avait ni contestation des hypothèses ni même recherches à caractères scientifiques approfondies. C'est en 1906 qu'Alfred Binet met en place plusieurs expériences visant à Contrôler le caractère scientifique de la Graphologie. Il constate que le pourcentage d'erreurs des graphologues pour identifier le sexe du scripteur est de 10 %, ce qui laisse penser qu'il y a des caractères sexuels dans l'écriture. L'estimation de l'âge par les graphologues et les non-graphologues est meilleure que le hasard mais nécessite plus d'expériences. L'estimation de l'intelligence par les graphologues présente des résultats prometteurs qui doivent être poursuivis.

Toutes les hypothèses établies convergent vers la clef de voute de la graphologie qui est définie par « écriture et personnalité miroirs l'une de l'autre ». Cette analogie persistante, a été défendue de 1949 par Delamain jusqu'en 2008 par Lascar et De Villeneuve.

Suzanne Bresard, de l'association de graphologie Midi Pyrénées, explique que notre cerveau commande notre main qui guide la pointe du stylo. Cette dernière devient alors une sorte de sismographe, enregistreur des moindres nuances du geste, et donc empreinte d'une identité.

L'analyse de l'écriture est fondée sur trois caractéristiques essentielles. En effet, l'écriture demeure spontanée, personnelle, et intime. De plus celle-ci est vivante et se modifie au fur et à mesure des expériences de la vie. Il n'y a pas deux écritures identiques comme il n'y a pas deux individus semblables

Il s'est également avéré que chaque école de graphologie se base sur ses propres critères qui reflètent les goûts et tendances de chaque nationalité. Ceci montre bien la flexibilité et l'adaptation de la graphologie aux différentes coutumes, éducations et donc personnalités.

À ce jour, aucune corrélation entre l'écriture et la personnalité n'a réellement été prouvée par les scientifiques. Les graphologues contestent alors les chercheurs en avançant l'argument suivant : dans la démarche graphologique, il reste

une part intuitive. Or celle-ci n'est pas mesurable et empêche donc toute démonstration scientifique. Ils affirment donc que pour cerner la part irrationnelle de la personnalité humaine, il faut recourir à une méthode elle-même irrationnelle. Effectivement, tout ce qui n'est pas prouvé scientifiquement n'est pas systématiquement irréel et infondé.

Un paradoxe apparaît alors : Les graphologues ont pour ambition d'accéder au statut de science mais sans recourir aux méthodes scientifiques.

Plusieurs hypothèses ont été établies afin de mettre en avant le travail du graphologue et de montrer son utilité dans le recrutement, l'analyse de la personnalité, du caractère. Certains ont même été qualifiés de sismographes analysant la manière et les gestes d'écriture, ainsi l'empreinte d'identité.

### **Hypothèse 1**

- Selon les graphologues, l'écriture est caractéristique de la personnalité. Elle est personnelle et spontanée, certains parlent même d'une intimité de l'écriture. L'écriture serait alors vivante, elle évoluerait donc comme nous évoluons et se modifierait au fur et à mesure des expériences de la vie. Il n'y aurait donc pas deux écritures identiques comme il n'y a pas deux individus identiques.

### **Commentaire et analyse de l'Hypothèse 1**

- Une des premières recherches sur le lien entre l'écriture et la personnalité est réalisée par Hull et Montgomery en 1919. Les résultats de cette expérience ont été décevants avec une validité moyenne de 1,6% réfutant ainsi le lien entre l'écriture et la personnalité.
- De plus si l'on s'en tient aux graphologues, une écriture changeante révèle une personnalité changeante, ce qui prouve ainsi un trouble pathologique chez l'individu. Il serait alors plus logique, je pense, de dire que l'écriture varie en fonction du soin d'une personne à écrire telle ou telle chose, du temps que l'on met à l'écrire mais aussi de la quantité de chose que l'on a à écrire, ainsi, en début d'examen on s'applique beaucoup mieux qu'en fin d'examen où l'écriture est beaucoup plus brouillon et relativement moins lisible. Cette écriture relativement moins lisible en fin de partiel serait-elle analysée différemment par un graphologue que l'écriture de cette même personne en début de partiel ? Donnerait-elle un constat différent quant à cette écriture écrite par la même personne dans une situation différente ? Pourrait-elle affirmer que sa personnalité a changé entre le début et la fin de l'épreuve ?

Une seconde étude quasiment similaire a été faite dans le travail entrepris à l'initiative de la société hollandaise de psychologie industrielle.

En effet, le chef d'entreprise Abraham Jensen se demande si le travail des graphologues a le pouvoir de déterminer la personnalité et entre autre le dynamisme des candidats à l'emploi selon leur écriture est efficace, qu'il n'est pas simplement dû au hasard.

Une première expérience visait à sélectionner deux groupes de personnes selon leur dynamisme et les graphologues devaient, en analysant leurs écritures, déterminer à quel groupe appartenait le scripteur.

Le résultat des graphologues a été guère supérieur à une attribution au hasard (59%).

Cette expérience a été critiquée mais on notera que 'après les études de Geoffrey Dean, les prédictions des non-graphologues sont voisines de celles de graphologues, ce qui n'est pas surprenant car ils se basent sur les mêmes critères d'analyse.

Ces résultats décevants des graphologues peuvent être expliqués par le fait que les graphologues présents dans l'expérience n'étaient pas compétents.

Comment un chef d'entreprise peut-il leur donner tant de pouvoir sachant que leur "science" n'est fondée sur aucun principe ?

## **Hypothèse 2**

- Cette seconde hypothèse montre l'acharnement de certains graphologues à vouloir faire de leur technique d'analyse d'écriture une science avec des fondements et des arguments relativement intéressants.
- Ainsi, les graphologues contestent les chercheurs en avançant l'argument suivant : « dans la démarche graphologique, il reste une part intuitive ».
- Ils affirment donc que pour cerner la part irrationnelle de la personnalité humaine, il faut recourir à une méthode elle-même irrationnelle.
- Le psychologue britannique, Dr Rowan Bayne, soumet l'idée que la graphologie est très séduisante car à un niveau très grossier quelqu'un qui est soigné et sérieux a tendance à avoir une écriture soignée. Ceci est une manière de résumer la popularité de la graphologie, malgré l'absence totale de preuves empiriques.
  - Nous pouvons défendre ces fondements en utilisant le génie de POPPER qui affirmait qu'une preuve scientifique n'est une preuve scientifique tangible et véritable que si elle est réfutable, mais les arguments donnés par les graphologues n'ont pas de fondements réels et logiques, ils laissent entièrement part aux ressentis et aux impressions.

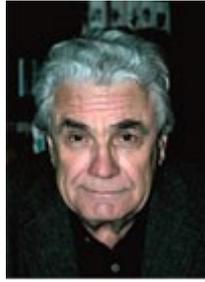
## **Commentaire de l'hypothèse 2**

- Un paradoxe nous apparaît dans cette seconde hypothèse visant, je le rappelle, à faire de la graphologie une science.
- Les graphologues ont pour ambition d'accéder au statut de scientifiques mais sans recourir aux méthodes scientifiques.
- Le risque de cet outil proviendrait surtout de l'utilisation aveugle par certains employeurs.
- En effet, certains employeurs, ayant une confiance aveugle en cet outil se voient assez fréquemment sanctionner certains demandeurs d'emploi de par leur écriture.

- Or la graphologie ne révèle, d'après les graphologues, que certains traits de caractères des personnes et certains aspects de leur personnalité (certains peuvent apparemment même déduire leur âge d'après l'écriture qui est déjà mentionné dans le CV) !
- Certains traits de caractères et de personnalité, aussi vrais soient-ils, ne suffisent pas, selon une majorité de personnes, à favoriser une personne par rapport à une autre sans les avoir rencontré et en avoir jugé par soi-même.
- Donc, selon les chefs d'entreprises... la graphologie est une sorte de gain de temps mais elle peut aussi être la raison pour laquelle une personne a été jugée à tort par une méthode qui ne défend pas convenablement ses manières de travail se basant principalement sur le ressenti qui est subjectif et qui peut induire en erreur.
- Cette irrationalité ne devrait pas avoir un tel pouvoir et décider de l'avenir d'une personne dans telle ou telle entreprise etc ...

## **Enquête et incohérences misent en évidence**

Notre enquête personnelle est passée par plusieurs étapes. Tout d'abord, nous avons reçu, de la part de M Monvoisin Richard, 1 livre sur la graphologie écrit par Michel Huteau : « Écriture et personnalité, approche critique de la graphologie » (2004) et une revue « Afis Science... et pseudo-sciences » avec un article « L'imposture de la graphologie » également écrit par Michel Huteau.



Michel Huteau (p.18 Science et pseudo-sciences n°295, avril 2011)

Ces documents ont été notre principale source d'information, les informations venant d'internet étant soit identiques soit peu détaillées. Nous avons pu tout de même retirer des informations de Wikipédia, ainsi que d'autres sites cités en annexe.

Nous avons trouvé beaucoup d'incohérence aux niveaux des différents arguments que proposent les graphologues pour appuyer leur outil. Pour commencer, les graphologues utilisent la preuve scientifique qu'il n'y a pas 2 écritures identiques ce qui est une marque d'individualité et donc que chaque personnalité est différente. Par contre, ils affirment que pour l'utilisation de cet outil, qu'est la graphologie, il faut abandonner sa « raison » et tout sens logique ce qui est un comportement non scientifique. De même pour la façon dont ils expliquent comment analyser l'écriture, ce ne sont que des intuitions et énormément d'exemples, et les exemples ne sont pas des preuves scientifiques.



(<http://www.pierrederuelle.com/le-siege-de-casal/>)

Ensuite nous avons remarqué des contradictions chez les graphologues entre leurs façons d'analyser l'écriture et l'intégration de la graphologie aux sciences, autant chez les maîtres classiques que chez les contemporains.

- Chez Jean Crépieux-Jamin : il considère qu'il n'y a pas de signes fixes dans l'écriture, qu'une écriture petite peut signifier autant la mesquinerie que la finesse ou même la myopie, de même pour un caractère qui peut être représenté par plusieurs façons d'écrire. Ex : la fermeté peut être représentée par une écriture rigide ou verticale ou anguleuse. Ces imprécisions engendrent une interprétation très aléatoire et subjective de l'écriture.

De plus, une question principale est toujours posée au graphologue en début d'étude d'une écriture, qui est : « Es-ce que l'écrivain est sympathique ou antipathique ? », Jean Crépieux-Jamin dit que la réponse est « souvent fournie d'emblée par le sentiment du graphologue », il dit aussi que certains caractères « sautent aux yeux » ou est interprété « souvent d'un seul coup d'œil », on observe ici une interprétation des signes exclusivement subjective et non scientifique.

- Chez Ludwig Klages : Pour son évaluation de l'écriture, il dit : « l'homme cultivé doit abandonner les attitudes de logique et d'objectivité », ce qui signifie abandonner l'esprit scientifique qui est donc contradictoire avec le désir des graphologues d'entrer dans la science, il dit aussi : « réduire sa raison au silence » ou « se livrer [...] à ses impressions ». Cette façon d'analyser l'écriture est loin d'être une attitude scientifique.
- Chez les contemporains : L'écriture n'est soumise à aucune forme de mesure pour l'analyser, il n'y a pas de notion d'étalonnage ou de référence aux facteurs qui influencent le mouvement, la pression ou la vitesse de l'écriture. Michel Huteau affirme que les graphologues suivent la voie de l'intuition, qui est loin d'être un outil scientifique. Danièle Dumont dit par exemple que le rapport forme/mouvement « se sent plus encore qu'il ne s'explique » ou encore « il est plus facile de percevoir la tension du trait que de la décrire car elle échappe aux mesures ou à l'observation directe d'un œil non averti ».

## Conclusion

Ces recherches ont été très intéressantes et nous ont permis de développer un esprit critique quant à la pseudo-scientificité de la graphologie.

En effet, la graphologie, qui à vue sa popularité s'accroît depuis le début du XIX siècle est plus connue pour ses résultats de manière instinctive que scientifique.

Ainsi, les graphologues n'utilisent aucun moyen scientifique, aucune preuve tangible quant à l'analyse de l'écriture, ils travaillent à l'instinct et prétendent pouvoir, à travers notre écriture, révéler notre personnalité et certains traits de notre caractère.

Bien que cela puisse paraître ludique, nous pensons ne pas nous tromper en affirmant que chaque personne se connaît un minimum et peut connaître son caractère ou sa personnalité sans faire appel aux graphologues.

Plusieurs expériences ont été faites quant au travail des graphologues afin de savoir si cette profession à un sens.

Les résultats de ces expériences sont d'autant plus décevants qu'ils nous laissent sceptique, en effet, il a été montré que leur travail est totalement hasardeux et indémontrable.

Les graphologues veulent faire de leur travail une science mais ils ne fournissent aucun moyen pour que la graphologie puisse être considérée comme telle.

Une science n'ayant aucune explication si ce n'est que de critiquer que la barre d'un « t » tordue révèle une personne moins dynamique, sans aucune preuve, sans n'avoir même rencontré cette personne nous paraît absurde.

Nous pensons qu'il faut faire preuve de plus de pragmatisme et de relativiser quant à l'importance qu'a la graphologie dans notre monde (quasi nulle) et des caractères non scientifiques qu'elle utilise en prétendant vouloir devenir une science.

N'étant que des étudiants de 1<sup>ère</sup> année de biologie notre domaine de recherche et d'interrogation est limité. Pour aller plus loin il faudrait réunir une équipe de scientifiques, de chercheurs en science sociale et des graphologues afin d'avoir un échange d'idée pour soit montrer aux graphologues qu'ils ne peuvent pas s'inscrire dans le domaine des sciences mais seulement dans celui des pseudo-sciences, ou alors arriver à instaurer des règles adaptées à la graphologie afin de l'intégrer aux sciences.

### **Bibliographie :**

- « Ecriture et personnalité, Approche critique de la graphologie » par Michel Huteau (2004)
- « Afis SCIENCE ... et pseudo-sciences » (revue) (2011)
- Wikipédia → [fr.wikipedia.org/wiki/Graphologie](http://fr.wikipedia.org/wiki/Graphologie)
- [catherine.welker.pagesperso-orange.fr/fr/graphologie\\_historique.html](http://catherine.welker.pagesperso-orange.fr/fr/graphologie_historique.html)
- [jhd-graphologie.com/achat/index.php?catid=21](http://jhd-graphologie.com/achat/index.php?catid=21)
- [renseignements.118000.fr/...grenoble...graphologue/e\\_yris-conseil...](http://renseignements.118000.fr/...grenoble...graphologue/e_yris-conseil...)

## **Partie II : Enseignement et recrutement**

### Sommaire :

- Enseignement de la graphologie..... p.
- Recrutement dans les entreprises..... p.

## Enseignement et formation :

Problématique : Si la graphologie est une pseudo-science, comment est-elle enseignée ? Les différentes proposent-elles les mêmes programmes ?

Pour cela, nous allons comparer ce que proposent les différentes écoles de graphologie.

## Société Française De Graphologie (SFDG)

La formation se fait en 3 ans et se déroule sous forme de séminaires le vendredi et le samedi.

Elle se fait en 2 modules .

Le premier module est de 12 séminaires durant lesquels les étudiants traiteront les bases méthodologiques, dans le but de travailler sur les fondamentaux graphologiques, acquérir un vocabulaire technique, avoir une approche des différents auteurs et de connaître les éléments de la psychologie concernant le développement cognitif et affectif.

Au cours de ses 12 séminaires, apprendront à étudier des écrits en fonction des traits, de la forme, des dimensions et de la continuité des lettres.

Le deuxième module, lui est constitué de 9 séminaires, et cette fois-ci, les étudiants seront dans une phase d'approfondissement et d'application. C'est à dire qu'ils ont des écrits d'enfants ou d'adolescents à étudier tout en ayant une approche méta-psychologique.

L'examen se fait en épreuves : une est écrite, l'autre est à présenter à l'oral.

L'épreuve écrite est elle même constituée de deux épreuves de trois heures chacune. Les étudiants devront analyser des écrits identiques pour tous les candidats. (c'est un travail sur photocopie mais les originaux des écritures sont à disposition des candidats).

Pendant l'épreuve orale, le candidat dispose de 20 min de préparation durant lequel il prépare une écriture avant de se présenter à un jury. Ce dernier dispose d'une heure pour interroger le candidat.

<http://www.graphologie.assos.fr>

## Ecole de psycho-graphologie (EPG)

L'EPG propose divers programmes en lien avec la graphologie.

Tout d'abord, il a un programme « Graphologie » avec un cycle de base, un cycle de perfectionnement et un cycle professionnel, et dans ce dernier cycle il y a des cours d'expertise graphique. Il y a également un programme de psycho-

graphologie où il y a la présence aussi de cours d'expertise graphique, et enfin un programme de graphologie appliqué à la thérapie.

#### Examen :

« Un examen final peut être proposé dans le cas où vos résultats tout au long de vos études ne seraient pas satisfaisants. » (<http://www.epg.fr/index.php/programmes/examen>). Ce qui permet de penser que l'examen n'est pas obligatoire et donc que tant que l'élève a payé son inscription il peut accéder au rang de graphologue sans avoir acquis les connaissances exigées par l'école.

### Centre National de Psycho-Graphologie (CNPNG)

Les formations dispensées sont variables : il y a tout d'abord des cours oraux de graphologie, de graphothérapie et de graphothérapie: Clinique et pathologique. Cette école propose également des cours par correspondance de graphologie et des séminaires de graphologie.

Enfin, il n'est mentionné nulle part la présence d'un examen en fin de formation.

[www.epg.fr](http://www.epg.fr)

### Institut des Connaissances Humaines

Cet établissement propose des cours de graphologie par correspondance, la formation doit se faire en 1 an, il n'y a pas besoin d'avoir son baccalauréat. De même que pour le CNPNG, il n'est pas fait mention d'un examen.

[fr.wohnhoele.de/Sciences/Siencs\\_humaines](http://fr.wohnhoele.de/Sciences/Siencs_humaines)

### Institut de Communication Humaine (ICH)

Cet institut propose des stages et des séminaires sur toute la France, ainsi que des cours par correspondance et une formation aux métiers de la psychologie.

#### Constats :

Toutes ces formations mènent au titre de graphologue, or la nature, la durée de leurs programmes d'enseignement diffère. Nous avons vu dans la première partie que la psychologie était une importante part du travail du graphologue, or on peut remarquer que la proportion d'enseignement en psychologie est faible comparée à l'ensemble du programme et leur importante utilisation dans l'analyse.

## Recrutement en entreprise :

Problématique : Comment la graphologie est-elle utilisée à travers différents recrutements ?

### Utilisation dans les entreprises

La graphologie est largement utilisée dans le secteur privé français comme outil d'aide au recrutement. Selon une étude de 1989, 93 % des entreprises françaises l'utilisent pour sélectionner leurs candidats à l'embauche, dont 55 % de façon systématique. Cette tendance a été confirmée en 1999, où une enquête auprès de 62 cabinets français a établi que 95 % utilisent la graphologie, 50 % systématiquement. Une étude a montré, par l'analyse de 327 questionnaires retournés par des recruteurs, que la graphologie était significativement plus utilisée pour les recrutements de cadres

(82,8%) que pour celui des ouvriers (11,4%).

Quelques pourcentages pour comparer l'utilisation de la graphologie avec les autres pays :

- 1% à 4% en Allemagne
- 2% à 4% au Royaume-Uni, en Norvège et en Italie
- 4% à 8% en Belgique
- 3% aux Pays-Bas
- 2,8% aux Etats-Unis et au Canada
- 50% en France.

Emmanuelle Marchal Chargée de recherche cnrs/cee (Centre d'Études de l'Emploi), publiée en 2005 dans la revue « sociologie pratique », un article intitulé « **Graphologie et entreprises : histoire et controverses** ». L'auteur se propose de comprendre la situation paradoxale des méthodes de recrutement à la française.

« Les résultats d'une enquête portant sur les méthodes de recrutement et réalisée par des psychologues du travail en 1988 et 1989 jouissent d'une large diffusion (Bruchon-Shweitzer, Ferrieux, 1991a et 1991b et Bruchon-Shweitzer, Lievens, 1991). L'enquête est effectuée en région parisienne : elle porte sur 102 unités, dont 60 cabinets de recrutement, et 42 entreprises parmi lesquelles 13 sont publiques. La présentation des résultats montre que la moitié des services enquêtés associent un tri graphologique de la lettre de candidature au tri de CV. Ce sont surtout des petites structures et souvent des cabinets de recrutement. Lorsque l'on passe aux « méthodes d'examens approfondis », l'entretien arrive en tête. Mais il est suivi de près par la graphologie, à laquelle ont recours 98 % des unités enquêtées. L'enquête avère également l'utilisation de techniques tout à fait « irrationnelles », telles la morphopsychologie, l'astrologie, la neurobiologie ou l'analyse transactionnelle. Ses conclusions sont en tous points alarmistes. »

### Légalité de l'usage en entreprise

En France, la **loi Aubry du 31 décembre 1992**, relative au recrutement et aux libertés individuelles, régit l'usage des techniques d'évaluation des candidats. En particulier, elle modifie l'article L.121-7 du Code du travail qui introduit la notion de transparence, d'information préalable et de pertinence.

*Article L121-7*

*Le candidat à un emploi est expressément informé, préalablement à leur mise en œuvre, des méthodes et techniques d'aide au recrutement utilisées à son égard. Le salarié est informé de la même manière des méthodes et techniques d'évaluation professionnelles mises en œuvre à son égard. Les résultats obtenus doivent rester confidentiels.*

*Les méthodes et techniques d'aide au recrutement ou d'évaluation des salariés et des candidats à un emploi doivent être pertinentes au regard de la finalité poursuivie (source : Legifrance [Article L121-7](#)).*

L'article a été abrogé et remplacé par les articles [L1221-8](#) et [L1222-3](#), mais sans modification du contenu.

La norme Afnor NF X50-767 – Qualité des services (2001) destinée aux Cabinets de Conseils en recrutement précise que l'entretien avec le candidat est indissociable de l'évaluation. Les méthodes d'évaluations telles que les

tests : l'analyse graphologique ou la prise de références, ne peuvent permettre à elles seules d'évaluer un candidat mais doivent répondre, lorsqu'elles sont utilisées, à des engagements et des critères précis. En aucun cas le cabinet n'utilise des « outils » comme la numérologie ou l'astrologie. Concernant la graphologie, le candidat doit être informé préalablement de l'analyse graphologique de ses écrits et le cabinet de recrutement doit vérifier que le candidat est bien l'auteur de ses écrits. Précisons que la norme distingue les "outils" des "tests". Voici ce que dit la norme à ce sujet : *"L'appellation de « test d'évaluation » est réservée aux méthodes d'évaluation présentant des qualités métrologiques (validité, fidélité, sensibilité) vérifiées par des études statistiques . Le cabinet conseil en recrutement ne peut s'en prévaloir lorsqu'il utilise une méthode dont les qualités métrologiques n'ont pas été vérifiées par de telles études, car il s'agit alors d'un « outil d'évaluation »* Un outil d'évaluation c'est donc une méthode qui se distingue du test en ce que sa validité, sa fidélité, sa sensibilité n'ont pas été établies. La graphologie est considérée comme un outil, au sens de la norme, c'est-à-dire que ses qualités métrologiques n'ont pas été établies. il est interdit de la présenter comme un "test" autrement dit de prétendre qu'elle est une méthode valide, fidèle, et sensible. Le candidat a, s'il le demande, communication des résultats de l'analyse soit par écrit, soit par oral à la discrétion du cabinet de recrutement.

### Recrutement en école :

Après nos recherches, et des questions à M. Huteau, nous pouvons dire que la graphologie n'est pas utilisée lors des admissions dans des écoles (écoles, prépas, prépas intégrées, fac...)

Bibliographie :

<http://www.graphologie.assos.fr>

[www.epg.fr](http://www.epg.fr)

<http://www.epg.fr/index.php/programmes/examen>

[fr.wohnhoele.de/Sciences/Siencs\\_humaines](http://fr.wohnhoele.de/Sciences/Siencs_humaines)

Legifrance [Article L121-7](#)

revue « sociologie pratique », un article intitulé « **Graphologie et entreprises : histoire et controverses** » Emmanuelle Marchal Chargée de recherche cnrs/cee (Centre d'Études de l'Emploi), publiée en 2005

## **Partie 3: La graphologie dans la justice**

### Sommaire :

- Graphologue et expert en écritures ?..... p.8
- La graphologie dans les tribunaux, info ou intox : enquête..... p.10
- Identifier un criminel par son écriture ?..... p.12

D'après les Pages Jaunes de l'Isère 2011/2012, les graphologues grenoblois sont au nombre de cinq. Nous avons été amenés à les contacter pour appuyer nos recherches et découvrir le cadre de leurs activités dans notre ville.

Si le premier rendez-vous téléphonique avec l'un d'entre eux nous a permis d'expliquer et comprendre ce qui a été vu précédemment, c'est sur un intéressant quiproquo qu'a démarré le deuxième. En effet, après nous être rapidement introduit et avoir expliqué l'objet de notre appel, voilà la réponse du graphologue à laquelle nous fûmes confronté :

«Ah ? Mais vous savez je fais surtout de l'expertise graphique » Ainsi, nous avons découvert que Mme J.Nicollet, graphologue diplômée de la Société Française de Graphologie était également expert en écriture auprès des tribunaux grenoblois. Quelques recherches supplémentaires nous ont amenés à constater que c'était aussi le cas de Mme S. Mora. Donc deux graphologues sur cinq à Grenoble sont également expert en écritures. Pourtant de l'avis de ces mêmes personnes, les deux activités sont parfaitement distinctes. Selon Mme Nicollet l'expertise graphique a pour but d'identifier le scripteur d'un document douteux, les faussaires et les faux documents (lettres diffamatoires, chèques volés...), cependant elle complète son activité par la graphologie. Elle nous a confié être une ancienne professeure de lettres, avoir une formation de psychothérapeute, mais à aucun moment n'a mentionné une quelconque formation à l'expertise graphique.

Contenu de ce fait, il est intéressant de se demander comment et pourquoi les graphologues peuvent-ils adopter cette double casquette de professionnel de l'écriture ?

Les experts en écritures sont des experts judiciaires dont les conclusions peuvent être déterminantes, dans la mesure où leurs formations peuvent être remises en question, comment est évaluée l'importance accordée à leur jugement ?

Quelles peuvent être les conséquences de leur utilisation ?

## Graphologue ET expert en écritures?

D'après le site du ministère de la justice il faut, pour prétendre au titre d'expert judiciaire, postuler auprès de la Cour d'Appel de son secteur. Le procureur et le collège de magistrats de la Cour d'Appel étudient les dossiers et établissent une liste d'experts auxquels peuvent faire appel les magistrats. D'après le site du ministère de la justice: « Le contrôle des experts est exercé, selon les cas, soit par le procureur général de la cour d'appel, soit par le premier président et le procureur général près de la Cour de cassation »

### **Loi n° 71-498 du 29 juin 1971 du Code pénal relative aux experts judiciaires**

Ils se basent pour cela sur un certain nombre de conditions exigées par l'article 2 du décret 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires.

«Une personne physique ne peut être inscrite ou réinscrite sur une liste d'experts que si elle réunit les conditions suivantes :

- 1° N'avoir pas été l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs ;
- 2° N'avoir pas été l'auteur de faits ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation ;
- 3° N'avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d'une autre sanction en application du titre II du livre VI du code de commerce ;
- 4° Exercer ou avoir exercé pendant un temps suffisant une profession ou une activité en rapport avec sa spécialité ;
- 5° Exercer ou avoir exercé cette profession ou cette activité dans des conditions conférant une qualification suffisante ;
- 6° N'exercer aucune activité incompatible avec l'indépendance nécessaire à l'exercice de missions judiciaires d'expertise ;
- 7° Sous réserve des dispositions de l'article 18, être âgé de moins de soixante-dix ans ;
- 8° Pour les candidats à l'inscription sur une liste dressée par une cour d'appel, dans une rubrique autre que la traduction, exercer son activité professionnelle principale dans le ressort de cette cour ou, pour ceux qui n'exercent plus d'activité professionnelle, y avoir sa résidence. »

Il se base également sur un certain nombre de documents demandés relatifs à l'article 6:

« La demande est assortie de toutes précisions utiles, notamment des renseignements suivants :

- 1° Indication de la ou des rubriques ainsi que de la ou des spécialités dans lesquelles

l'inscription est demandée ;

2° Indication des titres ou diplômes du demandeur, de ses travaux scientifiques, techniques et professionnels, des différentes fonctions qu'il a remplies et de la nature de toutes les activités professionnelles qu'il exerce avec, le cas échéant, l'indication du nom et de l'adresse de ses employeurs ;

3° Justification de la qualification du demandeur dans sa spécialité ;

4° Le cas échéant, indication des moyens et des installations dont le candidat peut disposer. »

On peut parfaitement constater ici que si la liste des titres, diplômes et travaux est demandée, tout le monde peut éventuellement postuler au titre d'expert puisqu'il n'y a pas d'exigences de diplômes précis requis, la sélection est à l'appréciation des magistrats. Dans le cas de l'expertise graphique, on pourrait aisément comprendre qu'un jury uniquement composé de magistrats ne serait pas compétent à évaluer des compétences qui ne font pas parties de leur domaine d'activités : à savoir quelle est la durée nécessaire d'exercice suffisante ? Qu'est-ce qu'une qualification suffisante dans le cas d'une profession où elles sont plus que limitées ? Jusqu'où s'étend le domaine d'activité ?

Dès lors nous pourrions parfaitement imaginer que si la légitimité des experts accordée par la justice est totale, cette dernière pourrait être remise en cause par des « erreurs de castings ». En effet, l'expertise graphique requiert l'utilisation d'un matériel spécifique, tel que des loupes à fort grossissement, des lumières particulières, ou utilisation de techniques et produits chimiques.

Il existe depuis 1993, un Diplôme Universitaire Expertise en écritures et documents dispensé à l'université René Descartes à Paris, justement mis en place pour palier au manque de formation des experts en écritures mais il n'est à ce jour pas obligatoire.

C'est sans doute la raison pour laquelle on peut trouver des graphologues experts en écriture.

Si on s'intéresse quelque peu à l'historique du développement de l'expertise graphique en France, on peut remarquer qu'il a été investit par un homme en particulier, Edmond Locard (1877-1966) à l'origine médecin légiste de son état.

D'après Percevoir l'invisible une recherche sur Edmond LOCARD qui a été réalisée grâce par la collaboration de chercheurs du CNRS et de l'équipe anthropologie de l'écriture de l'Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain, le docteur conservait avec minutie dans un registre l'ensemble des expertises qu'il effectuait en précisant leurs dates, lieu, contexte et leurs types. « la rubrique définissant la nature de l'expertise est dans cette perspective essentielle, et l'on comprend le niveau de détail dans lequel le médecin entre » Un élément particulièrement interpellant dans la mesure où l'examen de ces rubriques nous amène à constater que la graphologie est l'une d'entre elles. En effet, Edmond Locard comme temps d'autres nous l'avons vu dans le chapitre 1, a voulu démontrer le caractère scientifique de la graphologie avant de se consacrer à l'expertise. On peut lire à la page 60 : « Locard s'est attaché à élaborer et à divulguer des protocoles d'expertise précis organisés en un « corps de doctrine » ambitieux qu'il a construit afin de se démarquer radicalement des insuffisances méthodologiques de la graphologie traditionnelle ». Donc Locard admettait lui-même les failles de l'expertise graphologique, et y fût lui-même confronté puisque d'après *Le Monde des polices en France aux XIXe et XXe siècles*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 123, en 1956 a été invalidée l'étude graphologique qu'il a mené d'une jeune femme en 1945 la conduite aux travaux forcés à perpétuité, cela sur la base d'un lettre anonyme (wikipédia.fr, biographie d' E. Locard).

Et encore une fois, on note que l'expertise graphique mène souvent à la graphologie. Mais un résumé statistique des activités d' E. Locard effectué par la même enquête, révèle un fait notable :

Catégorie d'affaire	1.	2.	3.
Dactylographie	18	3,04	1,45
Datation	17	2,87	1,37
Déchiffrage	4	0,68	0,32
Écriture anonyme	222	37,50	17,85
Encre	2	0,34	0,16
Faux	5	0,84	0,40
Graphologie	170	28,72	13,67
Identification écriture	7	1,18	0,56
Placards	60	10,14	4,82
Signature	87	14,70	6,99
Total	592		47,59

Tableau 1

### **Dépouillement statistique des registres d'expertise d'Ed. Locard, 1937-1952 soit 1244 affaires/M. Salle**

1. Nombre d'affaires 2. % sur le nombre d'affaires d'expertises en écriture 3. % sur le nombre d'affaires étudiées au total

La graphologie représentait près de 29% des affaires d'expertises en écritures soit presque un tiers ! Or nous avons vu que seules quelques hautes personnalités de la justice étaient habilitées à demander une expertise. On en déduit donc que l'expertise graphologique était communément utilisée par les tribunaux, et faisait partie des attributions de l'expert en écritures.

Edmond Locard est décédé en 1966, d'après sa biographie exposée sur le site des archives de Lyon, il a pris sa retraite en 1951 puis a ouvert un cabinet privé.

Dès lors, une question reste en suspend, si le père de l'investigation criminelle a utilisé et considéré pendant plus d'un demi-siècle la graphologie comme preuve judiciaire, quand est-il aujourd'hui ? Que dit la loi sur son utilisation ?

### **La graphologie dans les tribunaux... info ou intox?**

Il existe de nombreuses affaires, dont certaines très célèbres, comme l'affaire Dreyfus au début du 19e siècle, ou plus récemment l'affaire Grégory, pour lesquelles l'expertise graphique a été utilisée, permettant d'appuyer ou non la culpabilité du suspect. En ce qui concerne la graphologie, il est beaucoup plus difficile de recenser les enquêtes où son utilisation est flagrante. Soit que cette pratique étant peu fiable et non considérée scientifique, comme nous l'avons vu et donc peu utilisée ou peu mise en avant dans les rapports de police, soit que sous couvert de l'expertise graphique, une approche graphologique implicite soit réalisée. C'est ce dont nous nous sommes aperçu en lisant une interview sur le [site internet de la Police Scientifique](#), d'un expert judiciaire auprès la Cour d'Appel de Paris et ex-responsable de l'Unité d'Expertise "Comparaison d'écritures manuscrites" à l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale, Christine Navarro.

Celle-ci commence par expliquer quels sont les différents aspects de son métier, le protocole utilisé, les études requises, elle évoque également, bien que très rapidement, les limites cette profession. Puis on lui demande quelle a été l'affaire qui l'a marquée personnellement et sa réponse est surprenante : « Le 18 avril 2006, à Castillane près de Bordeaux, les gendarmes retrouvent à son domicile le corps sans vie d'une femme de 48 ans, lardé d'une quinzaine de coups de couteaux et le crâne défoncé par une poêle à frire. Un message énigmatique était inscrit sur la victime au marqueur "ma première est". Mes compétences de graphologue et d'expert en écriture/document ont d'abord permis de dresser un profil du scripteur (instable, atypique, solitaire et pouvant connaître un problème d'ordre sexuel). Les gendarmes ont ensuite interpellé un homme de l'entourage de la victime correspondant à ce profil. Lors de la garde à vue, la comparaison d'écriture entre les écrits du suspect et le message inscrit sur le corps de la victime s'est révélée positive. Devant ces éléments, le suspect a reconnu les faits avant même que l'ADN retrouvé sur le lieu du crime vienne confirmer ces aveux. »

En effet, il ne s'agit pas là d'expertise graphique, c'est-à-dire de comparaison d'écriture visant à attribuer un écrit manuscrit à son scripteur, comme il en a été question tout au long de l'interview mais bien de graphologie ! L'étude du message n'a pas été faite en comparant l'écriture d'un coupable présumé avec celle retrouvée sur le corps mais bien en essayant de déduire les caractéristiques psychologiques du meurtrier grâce à son écriture. L'interpellation du suspect est

donc basée sur une étude graphologique, c'est-à-dire non scientifique, subjective, et peu faible d'éléments retrouvés sur la victime ! L'expertise graphique n'a été faite que dans un deuxième temps, pour appuyer les conclusions de la graphologie et c'est ce qui a permis d'obtenir les aveux. Tout au long de l'interview, il n'avait jamais été question de graphologie, ni même d'ailleurs dans les autres articles que l'on peut retrouver sur ce site de la Police Scientifique et pourtant elle a bien été utilisée dans cette affaire du 18 avril 2006. On peut souligner également que Christine Navarro mentionne « [ses] compétences de graphologue », auxquelles elle n'avait jamais fait allusion jusque-là. Sur la base de cet article, on peut en conclure que la graphologie, bien que cela ne soit jamais dit explicitement, est bien utilisée dans les services de Police et dans ceux de la Gendarmerie nationale pour l'interpellation de suspect ou comme indice, sinon comme « preuve » permettant de présumer de la culpabilité d'un individu. Nous avons donc décidé de voir ce qu'il en était, si cette information été oui ou non confirmée par ces institutions.

Comment avons-nous cherchés des informations sur la graphologie / expertise graphique en rapport avec le tribunal ? (Enquêtes)

Nous avons vu plus haut quelles étaient les personnalités compétentes à demander une expertise judiciaire, néanmoins dans la recherche Percevoir l'invisible p23, que nous avons cité, il est dit du Dr Locard qu'il était surtout mandaté par les juges d'instruction et les commissaires. Nous les avons donc contacté les uns après les autres :

## 1. Le juge

La personne que nous avons réussi à joindre à la police nous a dit que c'était plus du ressort du juge d'instruction et qu'il valait donc mieux s'adresser à son service directement. C'est ce que nous fîmes donc tout de suite après. Nous appelons la cour d'instruction dont la seule information que nous en avons pu tirer est que la graphologie / l'expertise graphique ne se pratiquait pas sur Grenoble mais plus sur Lyon et qu'il nous conseillait de contacter la police scientifique de Lyon (INPS) car eux s'en servaient. Nous appelons alors l'INPS et celui qui reçoit notre appel confirme qu'ils font bien appel l'expertise graphique, mais il ne se prononce pas en ce qui concerne la graphologie. Pour obtenir plus de détails dessus il m'a conseillé d'envoyer un mail à l'attention de leur Service de Communication car c'est ce service en particulier qui s'occupe de tout ce qui a trait à l'expertise graphique, ce que nous avons fait par la suite. Et la toujours pas de réponses exactes ...

## 2. Au Commissariat



Site : [www.ledauphine.com](http://www.ledauphine.com)

Les enquêtes au commissariat, elles, ont été plus fructueuses. En effet elles nous ont menées à l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale ou avons pu discuter avec une dame qui y travaille. Nous lui avons demandé s'ils se servaient de la graphologie dans leur service et elle nous a d'abord sorti un « NON jamais » catégorique en guise de réponse en disant que seule l'expertise graphique y était employée. La manière dont elle avait réfuté totalement la graphologie nous a laissés quelque peu perplexes.

Nous avons donc reformulé la question, ce qui n'a pas été vain car cette fois-là elle a répondu qu'ils utilisaient très peu

la graphologie. « Très peu » est très différent de « NON jamais » ! Cela entraîne évidemment certaines questions que nous pourrions résumer en une unique qui est : Pourquoi il y a-t-il autant de mystère dans le rapport graphologie / tribunal (enquête) ?

Une hypothèse de réponse : D'après un Extrait de la troisième édition du livre consacré à la fonction judiciaire de Jean-Paul Doucet 1986; symétrique du livre « La loi pénale » (3<sup>e</sup> éd.), consacré à la fonction législative. La Cour supérieure de Justice du Luxembourg, le 26 juin 1972, a sagement décidé que, trop souvent source d'erreur, l'expertise graphologique doit être accueillie avec la plus grande prudence, mais ne peut aucunement être rejetée d'office. On voit donc que la graphologie peut-être acceptée comme preuve dans une affaire pénale mais au vu de sa récurrente non-validité, elle est prise avec des pincettes et son poids est à la discrétion du juge.

### 3. Au tribunal



Site : [tribunal-grande-instance-annuaire-instances-types.com/](http://tribunal-grande-instance-annuaire-instances-types.com/)

Le premier plan de recherche était de prendre rendez-vous avec avocats du barreau et des juges de Grenoble avec une analyse, dans les grandes lignes de la graphologie. Cependant après maintes demandes d'entretiens infructueuses par mails nous décidons de téléphoner directement à ces derniers ou à leurs secrétaires. Tous nous ont fait comprendre qu'il n'avait pas de temps à nous accorder. Seul Mr Parra, juge au tribunal d'instance de Grenoble a essayé de se libérer du temps mais en vain. Alors nous changeons notre approche en allant directement les voir . Donc nous sommes allés aux permanences d'avocats du palais de justice. La première fois n'ayant jamais été au tribunal nous ne sûmes pas présenter nos interrogations de manière adéquates. Nous sommes donc retournés le lendemain fort de nos expériences de la veille nous sommes alors allés avec des questions précises. Là l'avocat nous répondis mais pas plus de 10mn à nos questions, le contexte ne s'y prêtant pas. Ce n'était pas assez, il nous fallait plus de matière, comme la zone d'attente pour les permanences est le couloir d'accès aux salles d'audience nous avons profité de la situation pour interpeller toutes les personnes en « robes » qui passaient. Évidemment cette méthode cavalière n'attire pas trop de sympathie nous avons donc essuyé pas mal de refus mais au bout de trois heures nous avons suffisamment de matière à réfléchir et d'indices de travail pour commencer la recherche bibliographique.

En conclusion, au fil des enquêtes on remarque indéniablement qu'il y a un flou en ce qui concerne l'utilisation de la graphologie dans les tribunaux. On ne peut donc pas affirmer avec conviction son utilisation dans ces institutions.

Questions soulevées :

Quelle serait l'intérêt de l'utilisation de la graphologie en justice, dans le cadre d'une enquête ?

Pourrait-on identifier un criminel grâce à son écriture ?

Le rôle du graphologue au tribunal est juste un complément au profil psychologique du présumé coupable, son rôle étant d'apporter son opinion sur la personnalité du scripteur, d'éclairer sur son équilibre, sa lucidité mentale, mais il ne doit en aucun cas l'identifier ! La graphologie peut donc aider chez un suspect à déceler les traits psychologiques pouvant présager des conditions de passage à l'acte. L'analyse graphologique peut constituer un terrain propice, mais ne sera en aucun cas une preuve de culpabilité. De nos jours le graphologue (à titre de psychologue) intervient quasi exclusivement au stade de l'instruction afin d'évaluer la persistance, éventuelle, de la dangerosité du condamné.

Certaines pathologies du comportement sont-elles liées à l'écriture ?

« Certaines pathologies ont des traductions évidentes dans l'écriture » (La graphologie par Denise de Castilla page 67, 2001).

Les pathologies ayant des traductions évidentes dans l'écriture elles sont donc décelables par les graphologues qui toutefois n'ont en aucun cas le droit d'émettre un diagnostic. Ils doivent envoyer les clients les ayant alerté vers d'autres médecins qui eux sont aptes à diagnostiquer. Dans leur ouvrage l'écriture et le cerveau le Docteur Habib et le professeur Serratrice étudient les manifestations de certaines pathologies dans l'écriture, pathologies sont nous allons citer un exemple (la Paranoïa) et ses manifestations dans l'écriture ci-dessous :

« L'écriture des paranoïaques se reconnaît assez facilement. Dans l'écriture, on peut relever des formes anguleuses, la pression forte, les traits coupant, la raideur, les liaisons d'un mot à l'autre sans lever de plume, le manque d'aération également, associé à des complications inutiles et à des enchevêtrements, les surélévations de lettres enfin, les grandes majuscules, une signature imposante. Dans son ensemble l'écriture donne une impression d'intensité, et dans certains cas d'étouffement. »

Cette partie de l'analyse nous montre clairement que la graphologie ne possède pas de statut précis au sein de la justice, le fait que les lois françaises ne régissent pas les conditions de formations des experts en écritures laissent penser que l'expert est seul responsable du degré de certitude qu'il donne à ses conclusions et que le juge reste seul dépositaire de la recevabilité des preuves. Mais nous avons également vu que l'utilisation de l'expertise graphologique dans les tribunaux était difficilement évaluable car très contestée mais encore réelle.

## Conclusion :

Le jugement des graphologues se base essentiellement sur une psychologie de « l'intuition », donc elle est fondée sur une démarche strictement individuelle et difficilement vérifiable.

De plus, la formation menant au titre de graphologue ne correspond pas aux exigences liées au métier de graphologue, en particulier dans le domaine de la psychologie et de l'expertise graphique.

Malgré cela, la graphologie reste très utilisée dans la société (entreprise) et la loi ne fournit pas de cadre stricte à son exercice et son utilisation.

Dans les tribunaux, ce flou juridique lié à la preuve scientifique de l'incertitude de l'analyse graphologique laisse aux magistrats l'entière responsabilité de la considération de conclusion graphologie.

Ainsi controversée, la graphologie reste tout de même utilisée par les tribunaux au travers des experts graphiques.

Nous avons terminé cette analyse par une rapide présentation de la graphologie dans le cadre de l'identification pathologique des criminels. Il est à fortiori plus évident de trouver une corrélation entre des personnalités déjà coupable et leurs écritures, il serait donc intéressant de vérifier : y a-t-il une réelle relation entre l'écriture des suspects, leurs problèmes psychologiques et leur éventuelle culpabilité ?

Enfin, l'écriture est influencée par l'apprentissage, or ce dernier a extrêmement évolué au cours du dernier siècle. La méthodologie de la graphologie, elle par contre n'a pas changée depuis Jean Crépieux-Jamin. De même, les nouvelles mœurs et les nouvelles technologies influent également sur notre manière d'écrire.

De cette manière, la graphologie de Jamin est-elle toujours applicable aujourd'hui ?

## PROTOCOLE

Nous nous sommes basés sur Crépieux-Jamin, un des premiers graphologues qui sert de référence (ABC de la graphologie). Il regroupe l'étude de la graphologie selon 6 critères différents (intensité, forme, dimension, direction, ordonnance, continuité). Il peut ainsi déterminer des caractères, et un ensemble de caractères en donne un nouveau.

C'est à partir de sa méthode que sont formés les graphologues. **Nous formulons donc l'hypothèse que si tous les graphologues ont les mêmes enseignements, ils devraient donc arriver à la même conclusion lors de l'analyse d'un texte.** Or comme nous l'avons vu dans la partie 1, ce n'est pas le cas : les analyses varient d'un expert à l'autre.

C'est à partir de cette constatation que nous posons un protocole afin de vérifier ces dires.

**But** : Établir la cohérence entre différentes analyses de graphologues et la corrélation des résultats avec l'avis d'un tiers connaissant les 3 cobayes.

**Principe** : (voir feuille jointe) Nous avons pris 3 personnes : une étant à l'école Polytech', une y postulant et une n'étant pas intéressée. Nous leur avons fait écrire le même texte et nous les avons envoyés aux experts. Nous leur avons joint une feuille de différents traits de caractères, afin qu'ils cochent les cases (voir feuille jointe).

Pour contacter les graphologues, nous sommes passés par internet, où étaient répertoriés les graphologues français faisant partie de l'association des graphologues.

**Difficultés** : Très peu de graphologues nous ont répondu : seulement 9 sur vingt-quatre. Et sur les 9, seuls 4 ont accepté de nous aider et étaient intéressés par notre démarche.

Nous avons connu plusieurs difficultés pour établir ce protocole, et nous avons dû le changer à quelques reprises.

Les études sont très longues et les graphologues nous ont précisé qu'ils étaient tous très occupés.

Au départ, nous voulions inviter quelques graphologues sur le campus, prendre une dizaine de cobayes pour écrire, et à la fin, comparer toutes les analyses des graphologues.

Nous nous sommes vite aperçus que cela était impossible, compte tenu de la longueur de l'analyse d'un texte. Il y avait trop de personnes à évaluer. Le temps de travail demandé aux graphologues était trop élevé. Ils devaient venir pour nous aider, et non pour prendre du retard sur leur planning. De plus, un certain nombre de facteurs aurait pu fausser les résultats : le stress des cobayes, qui malgré le côté « informel » de l'étude auraient pu modifier leur écriture, la proximité des scripteurs et des graphologues, peut-être même une certaine compétition entre les experts.

Nous avons donc décidé de diminuer le nombre de cobayes afin de réduire le temps de travail des graphologues et de déstresser éventuellement les scripteurs. Là encore, une difficulté s'imposait : on ne parvenait pas à trouver une date qui aurait convenue aux experts et aux scripteurs, ainsi qu'un lieu d'étude.

Pour le lieu, il nous aurait fallu plusieurs salles, afin que les graphologues ne soient pas côte à côte lors de leur travail. De plus, en diminuant le nombre de graphologues et de scripteurs, le hasard aurait une grande part de probabilité sur nos résultats : plus le nombre de cobayes et d'experts était petit, plus la probabilité que les graphologues soient d'accord entre eux par hasard était grande. L'arrangement du protocole ne convenait donc pas.

Nous avons donc changé le protocole. Nous avons envoyé aux graphologues 3 fois le même texte écrits par 3 personnes différentes, ainsi qu'une liste de critères d'entrée pour une école. Nous leur avons demandé selon eux, quelles personnes avaient le plus de chance d'être admises dans cette école. Nous ne leur avons pas précisé que sur ces 3 personnes, une était déjà admise, une postulait et une n'était pas du tout intéressée.

Les graphologues que nous avons contactés, faisaient partis de l'institut de graphologie de Lyon. Nous avons envoyé les textes directement là-bas, afin que les experts puissent travailler à partir de vrais textes et non pas des photocopies. Cela aurait faussé les résultats : les experts n'auraient pas pu prendre en compte la force d'écriture, et en fonction de la qualité de la photocopie, il y aurait pu avoir des problèmes de lecture.

C'est ce protocole que nous avons mis en place.

Une fois les résultats obtenus, il y a tout un calcul à faire (statistique) que nous commenterons rapidement lors de l'oral. Pour le moment, nous n'avons pas encore les résultats. Si nous ne pouvons les mettre dans le dossier, nous les donnerons lors de l'oral. Des résultats d'études ont été précisés lors de la partie 1, nous de les détaillerons donc pas à nouveau.

Au final, nous pouvons donc conclure que la graphologie n'est pas une science exacte, car malgré le fait que les graphologues aient tous le même enseignement, il y a trop de divergences lors de l'analyse d'un même texte effectué par différents experts.

---

## **Protocole expérimental**

### **BUT:**

Établir la cohérence entre les différentes conclusions de plusieurs graphologues, et la corrélation des résultats avec l'avis d'un tiers connaissant les scripteurs évalués.

### **PRINCIPE:**

Vous avez à votre disposition trois lettres identiques écrites et signées par trois scripteurs différents :

- Raphaël Garcia, 18 ans
- Julie Guiglini, 20 ans
- Lucie Garcia, 20 ans

Ces trois scripteurs sont candidats à l'école Polytech'Grenoble. Nous avons contacté la dite école pour déterminer quels étaient les traits de caractères qui caractérisaient leurs choix lors de la sélection. Ces derniers sont répertoriés dans une liste qui vous est également fournie.

1. Cocher à quel degré les traits de caractères sont présents chez les scripteurs
2. Évaluer à partir de l'importance du degré et de du nombre de traits de caractères, le candidat qui correspond le plus au profil recherché par l'École.

Pour 2., on note qu'il n'y a pas de caractère plus important qu'un autre, c'est le plus grand nombre de caractères au degré évalués important qui prévaut.

---

## Traits de caractères recherchés par Polytech'Grenoble

**. Esprit de synthèse**

peu    moyennement    beaucoup    sans opinion

**. Esprit d'équipe**

peu    moyennement    beaucoup    sans opinion

**. Esprit d'initiative**

peu    moyennement    beaucoup    sans opinion

**.Autonomie**

peu    moyennement    beaucoup    sans opinion

**.Curiosité**

peu    moyennement    beaucoup    sans opinion

**. Observation**

peu    moyennement    beaucoup    sans opinion

**.Ambition**

peu    moyennement    beaucoup    sans opinion

**Ouverture d'esprit**

peu    moyennement    beaucoup    sans opinion

Bonjour,

Je m'appelle Raphaël Garcia. Je voudrais rentrer dans votre école.  
J'aime énormément ce que vous proposez, et cela me plairait  
de poursuivre mes études dans une filière que vous mettez en place.  
Mes matières fortes sont la Physique et les Mathématiques et je pense  
que je pourrais m'épanouir dans ces domaines grâce à vous et  
votre école.

Garcia

Bonjour,

Je m'appelle Lucie Garcia. Je voudrais rentrer dans votre école. J'aime énormément ce que vous proposez et cela me plairait de poursuivre mes études dans une filière que vous mettez en place.

Mes matières favorites sont la physique et les mathématiques et je pense que je pourrais m'épanouir dans ces domaines grâce à vous et votre école



Bonjour,

Je m'appelle Julie Guiglini. Je voudrais rentrer dans votre école.

J'aime énormément ce que vous proposez, et cela me plairait de poursuivre mes études dans une des filières que vous mettez en place. Mes matières fortes sont la physique et les mathématiques et je pense que je pourrais m'épanouir dans ces domaines grâce à vous et votre école.

*Guiglini*

## **ANNEXES: Interviews**

### **Interview: Philippe Vial, graphologue indépendant à Valence**

#### **De quelle école êtes-vous issu?**

Philippe Vial est diplômé de la SFDG à Paris où il a étudié pendant trois ans.

#### **En quoi consiste votre activité?**

Mr Vial travaille uniquement pour des entreprises dans le cadre de recrutement, rarement pour des particuliers.

#### **De quelles informations disposez-vous, avez-vous besoin pour votre analyse?**

Mr Vial a souvent à sa disposition un CV en plus de la lettre dont il dispose. Il a besoin néanmoins de trois données indispensables: le sexe, l'âge et la situation professionnelle de la personne, son niveau d'étude. Il faut également que la lettre soit signée.

#### **Comment procédez-vous?**

Mr Vial dresse un portrait du scripteur en trois plans:

- intellectuel
- professionnel
- comportement social

Pour chacun de ces plans, il peut évaluer une trentaine de traits de caractères, donc ses conclusions dressent des portraits contenant environ une centaine de caractères.

#### **Avez-vous d'autres activités en parallèles?**

Non.

## **Interview: Rosemarie Moal, graphologue indépendant à Grenoble**

### **De quelle école êtes-vous issue?**

Mme Moal a suivi les cours de la SFDG via l'association de Lyon durant quatre ans en cours du soir.

### **Quel est votre parcours professionnel?**

Mme Moal est également psychologue clinicienne, et consulte au même bureau

### **Votre parcours de psychologue entre t-il en relation avec votre activité de graphologue?**

Mme Moal pense qu'une bonne connaissance du psychisme est indispensable pour la graphologie pour comprendre au mieux le client à travers sa lettre.

### **Dans quels domaine effectuez vous des analyses?**

Mme Moal effectue des analyses comparatives pour des particuliers, intervient dans le cadre du recrutement en entreprises, et fait des analyses de personnalités pour des particuliers.

### **Utilisez-vous la même méthode pour ces différents clients?**

Oui, une méthode qui lui a été enseignée à la SFDG.

### **Pouvez-vous nous la décrire?**

1. Fiche technique:

- 1) on observe l'aspect générale de la lettre, l'organisation de l'espace, la mise en page,
- 2) On étudie l'écriture: le trait, la forme, direction..

2. Interprétation

3. Rédaction du compte rendu

### **Comment se présente votre compte-rendu?**

Mme Moal se base encore sur les enseignements de la SSDG:

- 1) Description de la démarche intellectuelle: la manière de raisonner
- 2) Action: surtout pour les entreprises: est-il capable de gérer les imprévus, rythme
- 3) Démarche aux autres: comment il se comporte en société

### **Avez-vous une déontologie particulière en ce qui concerne le recrutement en entreprise?**

Mme Moal veille toujours à ne pas transmettre des informations d'ordre personnelles par respect pour les candidats. Elle se contente de pointer les points forts et les points faibles qui sont en relation avec le poste et leur équilibre.

### **Interview: Juliette Nicollet, graphologue indépendant à Grenoble**

**De quelle école êtes-vous issue?**

Mme Nicollet a suivi les cours de la SFDG via l'association de Lyon durant quatre ans en cours du soir.

**Quel est votre parcours professionnel?**

Après des études de lettres, Mme Nicollet est devenue professeur de lettres. Après quelques années d'exercice elle a décidé de se reconverter et a suivi une formation pour devenir psychothérapeute, puis pour devenir graphologue.

**Est-ce que votre qualité de psychothérapeute vous permet d'observer des problèmes psychologiques chez vos clients?**

Mme Nicollet ne se considère pas compétente pour « soigner » mais lorsqu'elle repère des caractéristiques particulières d'écritures traduisant des problèmes psychologiques, elle dirige ses clients vers d'autres professionnels.

**Pouvez-vous émettre un diagnostic?**

Il est difficile d'évaluer le degré des troubles par l'écriture, sauf les troubles d'ordre psychotique

**Dans quels cas faites-vous ce genre de d'analyse, des clients viennent-ils spécialement pour avoir un avis graphologique sur leur état psychologique?**

Cela peut arriver, que des personnes un peu perdues viennent la consulter pour avoir une idée plus

claire, mais dans le cas de troubles marqués c'est souvent la famille.

**Dans le cas d'un recrutement professionnel ou scolaire, spécifiez-vous ce genre de problèmes?**

Absolument pas. Comme tous les graphologues diplômés de la SFDG, Mme Nicollet respecte le code de déontologie européen qui donne les consignes d'exercice du métier de graphologue. Et celui-ci précise que le graphologue doit toujours s'inscrire dans une démarche qui reste respectueuse du client. Elle ne communique dans le cadre d'un recrutement sur les informations qui concernent le poste en question.

**Faites-vous beaucoup d'analyse de recrutement?**

Selon Mme Nicollet, la majorité du travail du graphologue se trouve dans cette branche mais ce n'est pas une activité qu'elle affectionne et la limite au maximum.

**Quels sont vos autres domaines d'action?**

-Mme Nicollet se spécialise dans le cas des écritures pathologiques. Elle reçoit surtout dans ce cas là.

- Elle est aussi expert aux tribunaux de Grenoble. Elle est mandatée par les juges pour des analyses sur Grenoble. Il s'agit surtout d'identification de scripteur, de comparaison de pièces douteuses mais il lui est aussi arrivé d'être appelée pour des graffitis.
- Elle reçoit aussi en consultations des personnes qui se questionne sur leur orientation et se demande vers quels domaines ils pourraient se diriger

**Êtes-vous en relation avec d'autres graphologues?**

Il arrive à Mme Nicollet de contacter des confrères lorsqu'elle a des doutes sur certains documents.

**Combien de temps vous prend l'analyse d'un document?**

C'est plus ou moins variable, normalement il lui faut trois heures pour une analyse complète mais elle fait des consultations d'une heure.

